

Légende :

**Eléments paysagers participant au maintien de la Trame Verte / Trame Bleue
et repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme :**

- Adress à préserver
Mares participant à l'écosystème (source : PNR Caps et Marais d'Opale)
Ecosystème ou biotope à préserver
Haies à préserver (sources : ARH 2013, Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, P.N.R. des Caps et marais d'Opale)

Nota : Ces haies sont une sélection de la photo-interprétation de la mission aérienne de 2013 sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais, créée dans le cadre du projet de coopération transfrontalière INTERREG IV A des 2 Mers : ARCH "Assessing Regional Changes to Habitats". Sur certains secteurs, la localisation des haies a été vérifiée, corrigée, complétée en 2017 par le Parc Naturel Régional des Caps et Meris d'Opale, qui a corrigé cette couche de données initiale.

Ouvrages Hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols, menés par la CCPL avec le SMAGEAA

- XXXX Grande enherbée
XXX Fascine
XXX Hala

Nota :
Les ouvrages hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols menés par le SMAGEAA et figurés ci-contre sont, à date d'établissement de ce plan, en projet ; ils seront réalisés durant les hivers 2018-2019 et 2019-2020.
Les plans ne comprennent pas les programmes de plantations projetés par le SMAGEAA à partir de 2020.
Le péonnaire est invité à se rapprocher du SMAGEAA afin de vérifier si le site fait l'objet d'un projet de plantation ou d'un ouvrage réalisé depuis la réalisation de ce plan ; pour tout ouvrage du SMAGEA identifié sur ce plan, la localisation peut changer au moment de la plantation.
Le SMAGEAA couvre les territoires des communes suivantes :

Le SMAGEAA couvre les territoires des communes suivantes :

Acquin Westbecourt, Affringes, Bayenghem-le-Senninghem, Bléquin, Boisdenghem, Bouvelinghem, Clify, Coulomby, Elmes, Esqueres, Ledinghem, Leulinghem, Lumbres, Nieuilles-le-Béquin, Pihem, Quelmes, Remilly-Wirpin, Senninghem, Setques, Vaudringhem, Wavrans-sur-Aa, Wismes, Wisques, Zudausques

Ouvrages Hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols, menés par la CCPL avec le SYMVAHEM et l'AFR d'Aiguines

- XXXX Bande enherbée
XXXX Fausse
XXXX Hais

Nota :
Les ouvrages hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols menés par le SYMVAHEM et l'AFR d'Alquines et figurant sur ce plan ont été construits entre 2011 et 2017.
On ne comprend pas les programmes de plantations menés sur le territoire à partir de 2019.
Le pétitionnaire est invité à se rapprocher du SYMVAHEM (si le projet est situé à Alquines, Audrehem, Bonningues-les-Andres, Clerques, Escœuilles, Haut-Loquin, Joury, Rebergues, Surques) afin de vérifier si le site fait l'objet d'un projet de plantation ou d'un ouvrage réalisé depuis la réalisation de ce plan.

Eléments de patrimoine bâti repérés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme :

(Source : Comité d'histoire du Haut-Pays d'Artois)

- Patrimoine bâti remarquable, faisant l'objet de prescriptions réglementaires :
 - Patrimoine civil, commémoratif, ingénierie et militaire
 - ✳ Patrimoine domestique
 - ▲ Patrimoine économique
 - ✴ Patrimoine religieux

- Bâties de qualité, qui font l'objet de préconisations :

Pour leur localisation, il convient de se reporter aux annexes du Rapport de Présentation du PLUI (inventaires communaux dressés par le Comité d'Histoire du Haut-Pays).

- Batia de calitate

Application de la Trame Verte / Trame Bleue (à titre informatif) :

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) "Trame Verte / Trame Bleue"

(Source : PNR Caps et Marais d'Opale)

- Enjeu :
- | | |
|--|-------------|
| | Fort |
| | Moyen |
| | non précisé |

Cœurs de biodiversité

(Source : PNR Cape e

- Landes
 Forêt
 Bocages
 Zones humides

Corridors :

(Source : PNR Caps et Marais d'Opale)

-
- Le diagramme illustre la configuration des tampons de 250m autour des corridors, organisés en cinq sections distinctes :
- Corridor pour les bords :** Représenté par une grille de 4x4 tampons (carrés bleus) entourés d'une zone de 250m (carrés blancs). Les tampons sont étiquetés "250m" et "250m".
 - Corridor pour les rivières :** Représenté par une grille de 4x4 tampons (carrés verts) entourés d'une zone de 250m (carrés blancs). Les tampons sont étiquetés "250m" et "250m".
 - Corridor pour les routes :** Représenté par une grille de 4x4 tampons (carrés orange) entourés d'une zone de 250m (carrés blancs). Les tampons sont étiquetés "250m" et "250m".
 - Corridor pour les zones humides :** Représenté par une grille de 4x4 tampons (carrés roses) entourés d'une zone de 250m (carrés blancs). Les tampons sont étiquetés "250m" et "250m".
 - Corridor pour les zones agricoles :** Représenté par une grille de 4x4 tampons (carrés jaunes) entourés d'une zone de 250m (carrés blancs). Les tampons sont étiquetés "250m" et "250m".
- À la base du diagramme, une légende indique que les tampons de 250m sont représentés par des carrés blancs.

Fond cadastral :
(Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2019,
compléments Communauté de Communes du Pays de Lumbres et Agence d'Urbanisme Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure)

-  Communies
 Eglise
 Bât. dur
 Bât. léger
 Parcelles cadastrales
 Cimetière
 Etang, lac, mare
 Bâtiments agricoles récents
 Slog

